



FACULTÉ DES
LETTRES
& SCIENCES
HUMAINES

Relations Internationales

Etudier à l'international
2022-2023



/ LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE /

Note d'information importante : pandémie de la Covid-19

Compte tenu de la crise sanitaire relative à la pandémie de la Covid-19 et de l'incertitude quant à son évolution, un certain nombre d'aménagements ont été apportés au règlement intérieur de l'ICL dans une annexe intitulée « Annexe relative aux mesures de sécurité sanitaire applicables en situation de déconfinement progressif lié à l'épidémie de la Covid-19 ». Disponible sur le portail numérique Agora dans la rubrique « Documents administratifs », cette annexe définit les modalités de la reprise d'activité pour la rentrée universitaire 2022-2023 et s'applique à l'ensemble des établissements de l'ICL et sur son campus, dans le cadre du déconfinement progressif, tout en préservant la santé des étudiants.

La Direction de la FLSH tient à informer ses étudiants qu'elle se réserve le droit d'adapter l'ensemble des dispositifs pédagogiques présentés dans les guides des études des filières de la faculté ainsi que les modalités de contrôle des connaissances définies dans ces guides et dans le document intitulé « Règlement des devoirs surveillés et examens », disponible sur le portail Agora dans la rubrique « Documents administratifs », dans le strict respect des directives prises dans le règlement intérieur de l'ICL pour faire face à l'évolution de la crise sanitaire.

110 **ÉTUDIANTS**
accueillis en 2021-2022

↳ 68 **sont partis**
en 2021-2022

Sous réserve des conditions sanitaires

116  **UNIVERSITÉS
PARTENAIRES**

98% **DE RÉUSSITE**
aux examens
en universités partenaires

Tous les candidats sélectionnés obtiennent une place.
Nous essayons au maximum de respecter leur premier vœu.

SOMMAIRE

RÉFLÉCHIR A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ET POSTULER.....	4
Étudier à l'étranger, pourquoi ?	4
Préparer son projet à l'avance.....	4
La mobilité internationale à la FLSH	5
Où partir ?	6
Comment candidater ?.....	6
VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉE) PAR LA FLSH : PRÉPARER VOTRE DÉPART.....	8
Vous êtes sélectionné(e) pour partir étudier dans une de nos universités partenaires.....	8
Sélection au départ et engagement.....	8
Session de préparation au départ	9
Vous êtes sélectionné(e) pour partir dans une université européenne.....	9
Vous êtes sélectionné(e) pour partir en convention bilatérale ou globale (hors Europe).....	10
Comment se déroule le semestre ?.....	11
LES PROCÉDURES À SUIVRE PENDANT VOTRE SEMESTRE A L'ÉTRANGER.....	13
Vous partez dans le cadre d'un échange Erasmus.....	13
Vous partez en convention globale ou bilatérale.....	13
FIN D'ÉCHANGE UNIVERSITAIRE.....	14
INFORMATIONS PRATIQUES.....	15
Le logement.....	15
Le budget	15
Aide financière : les bourses.....	16
1. La bourse Erasmus+.....	16
2. La bourse Mermoz.....	16
Handicap.....	19
Formalités administratives.....	19
1. Pièces d'identité.....	19
2. Visa et immigration.....	20
3. Santé.....	20
RECOMMANDATIONS.....	21

RÉFLÉCHIR A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ET POSTULER

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER, POURQUOI ?

Le réseau international de la FLSH est composé de plus de 100 établissements partenaires à travers le monde dont les programmes offrent une réelle compatibilité avec les enseignements de notre faculté.

Ainsi, la FLSH offre la possibilité à ses étudiants d'effectuer un séjour d'études d'un semestre ou d'une année universitaire complète. Consciente de l'importance et de l'enjeu que représentent ces expériences internationales, au-delà des motivations habituelles telles que le voyage et la découverte d'autres cultures, elle incite ses étudiants à :

- parfaire la maîtrise des langues étrangères,
- se familiariser avec d'autres méthodes pédagogiques,
- vivre l'interculturalité,
- acquérir des connaissances universitaires qui sont équivalentes sans être identiques,
- se distinguer dans son projet professionnel.

PRÉPARER SON PROJET À L'AVANCE ...

Un séjour d'études à l'étranger se prépare au moins un an à l'avance. Les candidats au départ doivent bien réfléchir et prendre en compte :

- leur capacité d'autonomie,
- leur projet professionnel,
- les études ultérieures,
- la langue d'enseignement de l'université d'accueil,
- les contraintes financières.

Le choix du pays se fait en priorité en fonction du niveau de langue du pays d'accueil.

Même si, en général, l'amélioration du niveau de langue fait partie des objectifs de ce séjour d'études, un niveau linguistique minimal est exigé. En règle générale, les étudiants doivent attester d'un niveau B2. Ce niveau se base sur le Cadre Européen Commun de Références des Langues (plus informations sur www.coe.int).



Pour les destinations anglophones :

il est obligatoire d'être titulaire du First Certificate of Cambridge (FCE), de l'Advanced certificate (CAE), du Cambridge Proficiency (CPE), du TOEFL ou du IELTS, selon la destination.

Pour information, la FLSH organise des cours de préparation **gratuits** aux examens suivants de Cambridge : First Certificate, Advanced et Proficiency.

Pour les destinations hispanophones :

le niveau minimal souhaité pour le test Bright espagnol est de 3,5 pour un échange universitaire classique et de 4 pour un double diplôme. Les étudiants LCE Espagnol sont dispensés de fournir un diplôme de langue espagnole.

Pour les destinations germanophones :

le Goethe Zertifikat B1 ou le Bright Allemand, niveau B1, est recommandé, mais pas obligatoire. Certaines universités demandent le niveau B2.

Nous conseillons donc vivement aux étudiants de préparer le diplôme de langue **dès la 1^{ère} année de licence**. Il est possible de s'inscrire aux examens pré-cités (sauf Zertifikat Deutsch ou le TOEFL) par le biais du Clarife.

Pour plus de renseignements sur les inscriptions aux différents diplômes de langues.

> Anais CORRION : anais.corrion@univ-catholille.fr Tél. +33(0)3 20 13 47 09

> Clarife : clarife.flsh.fr

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE À LA FLSH

Majoritairement, les étudiants de La FLSH ont la possibilité de réaliser un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un échange universitaire à partir de la 2^{ème} année.

Les étudiants de Psychologie peuvent partir uniquement au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année de Licence.

Il existe différents types de mobilités possibles :

- Erasmus (Europe)
- Conventions globales (Hors Europe)
- Conventions bilatérales

Le départ pour une mobilité d'études n'est pas automatique : la sélection se fait sur dossier.

OÙ PARTIR ?

Le cadre d'échange pour les séjours d'études se limite à nos universités partenaires.

Afin d'en connaître la liste et où il vous est possible d'aller étudier (selon vos domaine et niveau d'études), veuillez consulter la carte interactive sur le site www.flsh.fr dans l'onglet [Étudier à l'étranger] partie [Les universités partenaires].

COMMENT CANDIDATER ?

L'étudiant de L2 au M1 qui souhaite effectuer un séjour d'études à l'étranger doit postuler en remplissant **un dossier de candidature en ligne entre le 15 octobre et le 15 novembre 2022** (le lien sera communiqué sur Agora et sur les réseaux sociaux de la FLSH quelques jours avant).

Il postule donc pour un départ qui aura lieu au cours de l'année universitaire 2023/2024.

Après avoir complété le dossier de candidature en ligne avec les pièces annexes sollicitées, il connaîtra la sélection de la Commission début février 2023 (c'est-à-dire après les résultats des examens du 1^{er} semestre).

Les étudiants de licence 1 peuvent postuler après avoir validé un semestre universitaire, et pas avant.

Ils doivent postuler en remplissant **un dossier de candidature en ligne entre le 25 janvier et le 20 février 2023** (le lien sera communiqué sur Agora et sur les réseaux sociaux de la FLSH quelques jours avant).

D'autres étudiants qui n'ont pas candidaté en octobre/novembre peuvent aussi le faire pendant cette deuxième période.

Les pièces supplémentaires à télécharger sur le formulaire pour le dossier de candidature sont les suivantes:

- **Relevé de notes de l'année précédente** (si l'étudiant n'était pas inscrit à la FLSH l'année dernière, il devra donner les bulletins des 2 dernières années). Il faut télécharger un seul fichier avec toutes les notes.

- **Lettre de motivation** à rédiger OBLIGATOIREMENT dans la langue d'enseignement du pays de votre 1^{er} choix.
- **Pièce d'identité** en cours de validité
- **Diplômes de langues** exigés selon les destinations et/ou universités d'accueil : (Diplômes de Cambridge avec un niveau minimum B2, Zertifikat Deutsch B1, Bright Espagnol ou Bright Allemand, etc...). Il faut télécharger un seul fichier avec tous les diplômes de langue.

Pour rappel :

Pour les destinations anglophones :

il est obligatoire d'être titulaire d'un diplôme de Cambridge (First, Advanced ou Proficiency), du TOEFL ou du IELTS. Pour information, la FLSH organise des cours de préparation **gratuits** aux examens suivants : First Certificate, Advanced, Proficiency. Il est possible de s'inscrire à ces examens et au BULATS par le biais du Clarife. clarife.flsh.fr

Pour les destinations hispanophones :

le niveau minimal souhaité pour le test Bright espagnol est de 3,5 pour un échange universitaire classique et de 4 pour un double diplôme. Les étudiants LCE Espagnol sont dispensés de fournir un diplôme de langue espagnole.

Pour les destinations germanophones :

le Goethe Zertifikat B1 est fortement recommandé, à défaut le Bright niveau B1 peut être passé au Clarife.

Pour les autres destinations (langues rares)

Le niveau d'anglais est demandé et parfois le niveau dans la langue du pays. Une lettre de votre enseignant (Arabe, Italien, Russe, Chinois, Japonais etc.) est à télécharger également.

Lors du dépôt du dossier sur le formulaire en ligne, si vous ne disposez pas encore d'un diplôme de langue, vous devez absolument télécharger la preuve que vous passez un examen de langue avant le 31 janvier 2022.

L'étudiant doit également fournir un chèque de frais de dossier de 100€, libellé à l'ordre de l'Institut Catholique de Lille, non remboursable. Le chèque est à déposer dans le bureau de Giulia VALANIA (n° 392, 3^{ème} étage) ou envoyer par la poste à :

GIULIA VALANIA - Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Université Catholique de Lille - 60 Boulevard Vauban - 59016 LILLE

Si l'étudiant n'envoie pas le chèque, le dossier en ligne ne sera pas pris en compte. Les dossiers incomplets ou remis hors délai ne seront pas pris en compte.

VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉ(E) PAR LA FLSH : PRÉPARER VOTRE DÉPART

VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉ(E) POUR PARTIR ÉTUDIER DANS UNE DE NOS UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Une fois les résultats universitaires du 1^{er} semestre annoncés, vous êtes informé(e) de votre sélection ou non. La FLSH tente à chaque fois de répondre au maximum au souhait des étudiants quant à la destination mais aussi la période souhaitée.

SÉLECTION AU DÉPART ET ENGAGEMENT

Si l'étudiant(e) est sélectionné(e), il/elle devra confirmer sa volonté de partir en remplissant un dossier d'engagement transmis par Giulia VALANIA. Ce dossier comprend :

- Un contrat d'engagement signé par les parents (ou le répondant financier) et l'étudiant (en 2 exemplaires)
- La Charte de l'étudiant complétée et signée par les parents (ou le répondant financier) et l'étudiant (en 2 exemplaires)
- Un certificat médical de non contre-indication pour un séjour d'études à l'étranger.
- Une attestation d'assurance rapatriement.
- Une photocopie de la carte d'identité (pour les destinations européennes) ou du passeport (pour les pays hors Europe et le Royaume-Uni), avec la carte de séjour en cours de validité pour les étrangers non-européens.
- Un chèque de caution de 1 000€ libellé à l'ordre de l'Institut Catholique de Lille. Il sera encaissé en cas de désistement non justifié. Les motifs de désistement seront énoncés sur le document « Dépôt du chèque de caution et engagement ».

Avant son départ à l'étranger, l'étudiant devra **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire avec un engagement financier signé et rendu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pour l'année 2023/2024.

Les frais d'inscription sont payés à l'Université Catholique de Lille, et non à l'université d'accueil.



Remise de diplômes à Canterbury Christ Church University

SESSION DE PRÉPARATION AU DÉPART

La Direction des Relations Internationales organise une session de préparation au départ. Les étudiants sélectionnés sont informés des dates par Giulia VALANIA. Leur présence à cette session est obligatoire.

C'est à la fois l'occasion pour l'étudiant d'avoir des informations globales sur un départ à l'étranger, de découvrir des témoignages d'étudiants partis les années précédentes mais aussi d'obtenir des renseignements sur les différentes bourses (voir p.16 et 17).

VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉ(E) POUR PARTIR DANS UNE UNIVERSITÉ EUROPÉENNE

Dès que vous acceptez la destination proposée, nous envoyons à l'université partenaire une nomination officielle. L'université partenaire accuse réception de votre nomination.

L'étape suivante consiste à envoyer vos dossiers de candidature en ligne ou par la poste selon les universités.

Le Learning Agreement Erasmus+ (encore appelé Contrat d'études) est un document sur lequel figure l'ensemble des cours que vous suivrez dans l'université d'accueil et pour lesquels vous passerez les examens et validerez donc votre semestre s'ils sont réussis. Pour certaines universités, il faut le compléter et l'envoyer avec le dossier de candidature, pour d'autres, il faut attendre que la liste de cours pour le semestre suivant soit disponible.

Pour pouvoir remplir ce document et donc effectuer votre choix de cours, vous devez consulter :

- soit la liste des cours disponibles sur le site web de votre université d'accueil,
- soit le document envoyé par l'université suite à la réception de votre dossier.

Pour rappel, vous devez choisir un nombre de cours totalisant 30 ECTS afin de valider le semestre.

N'oubliez pas que vous aurez peut-être des cours à suivre par correspondance à la FLSH ou un stage à effectuer – dans ce cas, vous enlevez le nombre d'ECTS attribué de votre total.

Sur cette base, vous élaborez une proposition de choix de cours que vous soumettrez à votre coordinateur pédagogique FLSH. (Les étudiants en Psychologie doivent également soumettre leur choix de cours pour approbation à Mme Schoenenberger).

Une fois le choix des cours validés, le Learning Agreement devra être rempli et signé par vous, puis signé par Mmes Bray, Durand, Guilluy-Sulikashvili ou Rodrigo (selon votre destination), et envoyé aux universités partenaires avant votre départ.

Pour rappel, vous devez choisir un nombre de cours totalisant 30 ECTS afin de valider le semestre.

Tests de langues : Les étudiants qui partent en Europe sous contrat Erasmus+ devront effectuer une évaluation linguistique en ligne. Celle-ci ne conditionne en aucun cas le départ, mais permettra aux étudiants de suivre des cours en ligne, si besoin. Cette évaluation se fera en 2 temps : avant et à la fin de leur mobilité. Ils recevront sur leur boîte mail un lien pour y accéder.

VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉ(E) POUR PARTIR EN CONVENTION BILATÉRALE OU GLOBALE (HORS EUROPE)

Nous nous chargeons d'envoyer vos nominations et vos dossiers de candidatures auprès des universités d'accueil. Dans certains cas, il vous appartient de télécharger le dossier de candidature complet directement sur le site de l'université d'accueil (ou de l'envoyer vous-mêmes par email). Nous nous chargeons de vous transmettre les informations sur les procédures à suivre et les dates butoirs qui nous seront envoyées par les universités d'accueil.

Il faut surtout respecter la deadline et commencer à constituer votre dossier, que ce soit en ligne ou en format papier, dès que nous vous confirmons votre départ.

Vous allez devoir faire un choix de cours à suivre (en général entre 4 et 6) et les soumettre à Mmes Bray, Durand, Guilluy-Sulikashvili, Rodrigo ou Mr Courmont (selon destination) pour validation et ce, avant de les communiquer à l'université d'accueil. (Les étudiants en Psychologie doivent également soumettre leur choix de cours pour approbation à Mme Schoenenberger).

Vous pouvez procéder aux **démarches de visa** dès que vous recevez l'Acceptance Letter de votre université d'accueil. En effet, c'est ce document qui vous permettra de recevoir votre visa.

Les étudiants qui partent hors Europe en Convention Globale/ Bilatérale doivent joindre au dossier de candidature un PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE (qui, dans certains cas, doit être valide encore 6 mois après votre retour en France). Pour certaines universités, une photocopie du passeport doit être envoyée avec la nomination.

Il faut généralement obtenir un visa avant de partir en semestre d'échange auprès d'une université partenaire hors Europe. Veillez à bien vous renseigner dès l'envoi de votre dossier de candidature à l'université partenaire.

COMMENT SE DÉROULE LE SEMESTRE ?

- Les étudiants suivent les cours et passent les examens dans l'université d'accueil. Les résultats sont validés par l'université de convention française ou le Jury Rectoral (selon la filière dont est issu l'étudiant).
- Pour valider votre semestre à l'étranger, vous devez transmettre dès que possible toutes vos notes à votre coordinateur ET demander à l'université étrangère d'envoyer un bulletin officiel à la FLSH.
- Un barème d'équivalence des notes existe pour chaque destination. Vos notes seront transmises avec les équivalences à l'assistant(e) de votre filière à la FLSH qui établira votre bulletin de notes avec les coefficients français.
- Si vous ne validez pas votre semestre (moins de 2% des étudiants se trouvent dans ce cas), il faut passer les rattrapages. Si l'université étrangère a une session de rattrapages, vous les passez à l'étranger. Sinon, vous les passez à la FLSH.

Le diplôme validé est celui de la FLSH. Vous ne validez pas un diplôme étranger (sauf pour les doubles diplômes où vous validez à la fois le diplôme français et le diplôme de l'université partenaire étrangère).



Toutes les informations vous sont transmises avant votre départ par **le responsable de la zone géographique** concernée :



Pays anglophones :

Pr Suzanne BRAY
Tél. +33 (0)3 20 13 47 03
suzanne.bray@univ-catholille.fr

Pays germanophones, Belgique :

Martin BALOGE
martin.baloge@univ-catholille.fr



Pays hispanophones :

Dr Florentina RODRIGO
Tél. +33 (0)3 20 13 47 22
florentina.rodrido@univ-catholille.fr

Italie :

Sean MARK
sean.mark@univ-catholille.fr



Pays asiatiques :

Dr Barthélémy COURMONT
Tél. +33 (0)3 20 13 40 74
barthelemy.courmont@univ-catholille.fr



Pays russophones :

Dr Natalia Guilluy-Sulikashvili
Tél. +33 (0)3 20 13 41 93
natalia.sulikashvili@univ-catholille.fr



LES PROCÉDURES A SUIVRE PENDANT VOTRE SEMESTRE À L'ÉTRANGER

VOUS PARTEZ DANS LE CADRE D'UN ÉCHANGE ERASMUS

Une fois arrivé(e) sur place, nous vous prions de bien vouloir :

- **Confirmer à votre responsable FLSH que vous êtes bien arrivé(e)**, vous vous êtes bien installé(e), et enregistré(e) auprès de l'université d'accueil.
- **Contactez immédiatement le Coordinateur Erasmus** de votre université d'accueil afin de finaliser votre inscription, obtenir votre carte d'étudiant, préparer votre emploi du temps, vous inscrire aux cours, etc.
- **Faire signer** par votre Coordinateur Erasmus sur place le document qui atteste de votre date d'arrivée, le scanner et l'envoyer à votre coordinateur FLSH par email.
- **Des changements seront probablement à apporter à votre choix de cours et donc à votre Learning Agreement initial** une fois sur place. Si vous devez changer les matières initialement choisies, merci d'informer très rapidement Mmes Bray, Rodrigo ou Durand de ces changements dès que possible, car elles doivent valider ou non les modifications proposées, avant toute modification formelle et définitive.
- **Faire signer votre Learning Agreement définitif** par votre université d'accueil (coordinateur Erasmus) et le renvoyer par email à votre coordinateur à la FLSH.

Pour ceux qui partent au semestre 5 (donc de août-septembre à décembre-janvier), il faut bien vérifier les dates de la session d'examens auprès de l'université d'accueil. Merci de nous tenir au courant si il y a des problèmes quant au fait que vous devez être de retour à la FLSH pour la reprise des cours mi-janvier. Si les dates de la session d'examen auprès de l'université d'accueil ne correspondent pas au calendrier FLSH, il faudra signaler le problème à vos correspondants : FLSH et université d'accueil.

VOUS PARTEZ EN CONVENTION GLOBALE OU BILATÉRALE

Une fois arrivé(e) sur place, nous vous prions de bien vouloir :

- **Confirmer** à Mme Bray, Mme Durand, Mme Rodrigo, Mme Guilluy-Sulikashvili ou M. Courmont que vous êtes bien arrivé(e), vous vous êtes bien installé(e), et enregistré(e) auprès de l'université d'accueil.

- **Contactez immédiatement le responsable du Study Abroad Office/ International Student Office** de votre université d'accueil afin de finaliser votre inscription, obtenir votre carte d'étudiant, préparer votre emploi du temps, vous inscrire aux cours, etc.
- **Des changements seront probablement à apporter à votre choix de cours**, une fois sur place. Si vous devez changer les matières initialement choisies, merci d'informer vos coordinateurs FLSH de ces changements dès que possible, car ils doivent les valider ou non, avant toute modification formelle et définitive.

FIN D'ÉCHANGE UNIVERSITAIRE

Quand la fin de votre échange approche, il ne faut pas oublier :

- **De nous confirmer votre date de retour en France et nous communiquer vos notes.** Il est important de pouvoir procéder à la conversion des notes et à la validation de votre semestre à l'étranger lors des jurys de janvier, de juin (session 1), ou celui de juillet (session 2), afin de pouvoir entamer à temps les démarches pour la validation de votre année et l'inscription l'année suivante à la FLSH.
En ce qui concerne la compensation des semestres, si vous ne partez qu'un semestre, vos deux semestres (celui à la FLSH et celui à l'étranger) se compensent.
- **De faire signer sur place les attestations de présence des bourses Erasmus+ ou Mermoz** qui seront à télécharger sur les plateformes Erasmus / Mermoz.
- **Pour les étudiants bénéficiaires de la bourse Erasmus+, réaliser le 2nd test de langue en ligne et remplir le rapport exigé par l'Agence Erasmus+ afin d'obtenir les 10% restants de votre bourse.**
- **Pour les étudiants bénéficiaires de la bourse Mermoz, télécharger votre attestation de présence sur la plateforme du Conseil Régional.**

INFORMATIONS PRATIQUES

LE LOGEMENT

La majorité des universités d'accueil non-européennes réservent automatiquement une chambre en résidence universitaire pour les étudiants en échange. Sinon, l'université donne des informations pour vous permettre de trouver un logement.

En Europe, l'étudiant Erasmus a les mêmes droits que l'étudiant local et peut se servir du service logement de l'université.

Dans tous les cas les informations seront envoyées soit au même moment que le dossier d'inscription, soit avec la lettre d'invitation. Dans la grande majorité des cas, il ne faut pas contacter le service logement de l'université d'accueil avant d'être invité à le faire.

Il est à noter que sur certains campus universitaires américains, il sera demandé à l'étudiant de payer en une seule fois et dès son arrivée la totalité des loyers pour son séjour d'études. Cela implique une sortie d'argent non négligeable à prévoir.

Dans plusieurs pays européens, les logements pour un seul semestre seront plus chers que les logements pour l'année complète.

LE BUDGET

Dans le cadre des séjours d'études dans une de nos universités partenaires, **l'étudiant paie sa scolarité à la FLSH** mais ne paie pas de frais d'inscriptions à l'université d'accueil (hormis certains frais obligatoires tels que des assurances parfois, ou des cotisations qui donnent accès à certains services).

Pour vous aider à établir un budget prévisionnel pour la totalité de votre séjour d'études, vous devrez inclure les frais suivants :

- de voyage (billets de train, avion,...)
- d'assurance et couverture sociale (médicale et rapatriement, logement...)
- de visa, le cas échéant
- de logement (loyer, dépôt de garantie, électricité, chauffage, eau...)
- de la vie courante (nourriture, transport sur place, livres,...).

Il vous faut vérifier que vous disposez de moyens de paiement suffisants (liquidités, chèque de voyage, carte de crédit internationale...) pour couvrir vos frais de séjour et votre retour. **Il arrive que les bourses ne soient pas versées au début de votre séjour d'études** alors que les frais d'installation s'accumulent.

Le montant des retraits par carte bancaire à l'étranger peut être limité et/ou payant, il est impératif de vous renseigner auprès de votre banque avant votre départ.

AIDE FINANCIÈRE : LES BOURSES

Deux principaux types de financement sont disponibles pour les étudiants de la FLSH qui effectuent un séjour d'études à l'étranger :

1. La bourse Erasmus+

Cette bourse s'adresse aux étudiants qui partent suivre des études (minimum 3 mois) dans une université en convention Erasmus+ en Europe. Elle ne dépend pas des revenus. Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ dépend du pays de destination et est versée comme suit :



- Forfait de 3 mois si l'étudiant part pour un semestre,
- Forfait de 6 mois si l'étudiant part pour une année.

A titre indicatif, pour l'année 2022/2023, les pays de la zone Erasmus + sont rassemblés en trois groupes selon le tableau ci-dessous :

	Pays d'accueil	Les montants fixés par les agences nationales se trouveront à l'intérieur des fourchettes "minimum-maximum" suivantes
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevée	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni..	Entre 310€ et 600€ par mois
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, France, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	Entre 260€ et 540€ par mois
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie.	Entre 200€ et 490€ par mois

En général, Giulia VALANIA adresse par email la procédure aux étudiants qui partent au 1^{er} semestre courant mai et aux étudiants qui partent au 2nd semestre en septembre. Un formulaire sera à remplir en ligne pour candidater à cette bourse. La date limite sera indiquée lors de l'envoi de la procédure.

Un contrat de mobilité sera ensuite disponible sur la plateforme. Il vous faudra le dater, le signer et le renvoyer à Giulia VALANIA avant votre départ (la date vous sera communiquée en même temps que la procédure).

A noter : 90% de la bourse Erasmus+ sont versés au début du séjour : septembre ou mi-décembre selon la période de départ. Les 10% restants sont versés à l'étudiant sous réserve de la réception des documents suivants : attestation de présence, passage des 2 tests de langues OLS et soumission du rapport Erasmus+ en ligne.

Remarque : Une redistribution peut avoir lieu en septembre suivant (Elle concernera les étudiants qui ont tenu tous leurs engagements et rendu tous leurs documents), en fonction du bon taux de réalisation d'envoi comparativement à la moyenne nationale.

2. La bourse d'études Mermoz

Cette bourse d'études, délivrée par le Conseil Régional des Hauts de France, est destinée aux étudiants qui partent hors Europe. Compte tenu du faible nombre de bourses Mermoz disponibles, notre Université a décidé que les bourses Mermoz et Erasmus+ n'étaient pas cumulables.

La bourse Mermoz n'est pas cumulable avec une bourse d'un autre Conseil Régional si l'étudiant vient d'une autre région.



Le fait de déposer sa candidature n'est pas l'assurance absolue d'obtenir une bourse Mermoz. L'obtention de la bourse est décidée à la Commission Bourse Mermoz, dans la limite du contingent mis à notre disposition. L'échéancier vous sera transmis par Giulia VALANIA en temps voulu.

Conditions préliminaires :

- Ne jamais avoir bénéficié d'une bourse Mermoz pendant tout le cursus universitaire
- Durée du séjour : de 4 à 26 semaines consécutives
- Quotient familial inférieur à 30 000€. Le quotient familial = revenu fiscal de référence / nombre de parts.

Dès réception de la procédure, Giulia VALANIA l'envoie par email aux étudiants avec l'échéancier et le formulaire interne de demande de bourse.

L'étudiant redépose à Giulia VALANIA le formulaire interne dûment rempli accompagné de l'avis d'imposition.

- Pour les mobilités programmées avant le 31 décembre 2022 : copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché fiscalement.
- Pour les mobilités programmées à partir du 1^{er} janvier 2023 : copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché fiscalement.

La date limite de dépôt aura été précisée au préalable.

Les dossiers sont soumis à la Commission de Bourse Mermoz qui décide si le dossier est retenu, refusé ou maintenu en liste d'attente. Une fois les résultats connus, Giulia VALANIA en informe les étudiants.

Après l'annonce des résultats, l'étudiant sélectionné a une semaine pour effectuer sa demande de bourse sur la plateforme informatique du Conseil Régional (le lien est communiqué dans la procédure).

Il saisit donc les informations demandées et télécharge les pièces justificatives requises (liste des pièces à fournir données dans la procédure).

Les documents envoyés par voie postale ne seront pas acceptés.

Le montant maximum de la bourse, 92,40€ par semaine, est attribué aux étudiants dont le quotient familial se trouve entre 0€ et 12 000€. Puis une dégressivité est mise en place pour les quotients familiaux compris entre 12 001€ et 30 000€.

Pour effectuer une simulation : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Toutefois, le montant minimum de la bourse est de 150€

Une participation aux frais de voyages est possible pour les étudiants boursiers sur critères sociaux : 300€ forfaitaires.

A noter que 80% du montant de la bourse sont versés dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception des pièces à la Région, les 20% restants seront versés après validation de la mobilité sur la plateforme et réception de l'attestation de fin de séjour d'études.

Ces informations vous sont transmises à titre indicatif et peuvent varier d'une année sur l'autre.

> Pour toute information complémentaire, adressez-vous auprès de Giulia VALANIA : giulia.valania@univ-catholille.fr Tél. +33 (0)3 20 13 40 51

HANDICAP

La FLSH s'engage à étudier toutes les demandes pour permettre à l'étudiant en situation de handicap d'effectuer une mobilité.

Afin d'anticiper et de répondre au mieux aux attentes spécifiques, et de pouvoir envoyer l'étudiant dans une université partenaire où l'équipement est compatible avec son handicap, nous l'invitons à se manifester dès sa candidature.

Chaque dossier sera étudié individuellement en fonction de différents critères tels que la destination, l'université d'accueil et sa réglementation, les besoins inhérents au handicap de l'étudiant...

Ils peuvent bien entendu rencontrer Mme Corrion, référente de la MAH (Mission Accueil Handicap) de la FLSH (anais.corrion@univ-catholille.fr) mais aussi les responsables pédagogiques auxquels ils sont rattachés pour obtenir des précisions sur leurs éventuelles prises en charge.

Ils peuvent en outre entrer en contact avec Giulia VALANIA, ou encore la Direction des Relations Internationales de l'Université Catholique de Lille, pour obtenir des informations sur les dispositifs spécifiques mis en place pour leur mobilité.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

1. Pièces d'identité

Renseignez-vous sur les formalités d'entrée et de séjour auprès de l'ambassade du pays de destination. Et surtout n'oubliez pas de vérifier les documents de voyage requis et la durée de validité de vos documents si vous en disposez déjà.

Documents de voyage requis :

Pour les séjours dans l'Union Européenne, la carte nationale d'identité suffit :

- Pour obtenir une carte d'identité, adressez-vous à la mairie de votre domicile.
- Vous trouverez la liste des pièces à fournir sur le site internet de la préfecture du Nord (nord.gouv.fr) ou auprès de votre mairie.
- Les délais de traitement sont variables selon les périodes de l'année (un délai de 2 mois est fixé pour répondre à une demande, mais c'est souvent plus long entre les mois de mars et juillet).
- La carte nationale d'identité sera ensuite à retirer directement à la mairie du lieu de demande.

Pour les séjours hors Union Européenne, il vous faudra le passeport :

- Pour l'obtention d'un passeport, la procédure et les pièces à fournir sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Nord (nord.gouv.fr) ou auprès de votre mairie.
- Un timbre fiscal d'une valeur approximative de 90€ est à prévoir.
- Le dossier est à déposer dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes (liste sur le site des préfectures de votre département) qui se chargera d'enregistrer votre dossier et le transmettre à la Préfecture.
- Le retrait du passeport s'effectue par le demandeur directement à la mairie du lieu de demande.

- Les délais de traitement sont variables selon les périodes de l'année (un délai de 2 mois est fixé pour répondre à une demande).
- Pour des raisons de sécurité, certains pays exigent que la carte nationale d'identité ou le passeport soit valable encore 6 mois après la date de retour. Informez-vous donc auprès de l'ambassade du pays d'accueil.

2. Visa et immigration

Certains pays demandent des visas d'entrée. Pour savoir si vous êtes concerné, il est fortement conseillé de se renseigner au préalable auprès de l'ambassade du pays d'accueil, de sorte à réaliser les démarches nécessaires dans le respect des délais.

Ces démarches sont de votre responsabilité.

3. Santé

• Couverture santé

Il est obligatoire de souscrire à une assurance maladie et de rapatriement adaptée au pays de destination. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle étudiante sur les possibilités de remboursement de frais médicaux à l'étranger. Ces frais, selon les destinations, varient et peuvent être très élevés.

Pour un séjour d'études dans l'un des pays de l'Union Européenne, munissez-vous de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre caisse d'assurance maladie. Cette carte est gratuite et valable un an. Il suffit de la demander à votre caisse d'assurance maladie. Le délai d'obtention annoncé est de 15 jours.

Certaines universités étrangères imposent leur propre formule d'assurance santé. Il s'agit donc d'un point à vérifier avant toute démarche pour éviter des doublons inutiles.

• Vaccins

Lors de la remise de votre dossier d'engagement, vous devrez nous délivrer un certificat médical de non contre-indication pour un séjour d'études à l'étranger. Profitez donc de cette consultation chez votre médecin traitant pour le questionner sur d'éventuelles mesures préventives sanitaires à prendre, ou vaccinations obligatoires ou conseillées à faire avant votre départ.

En outre, il est indispensable de vérifier ce que couvre réellement l'assurance de vos parents dans le cadre des séjours d'études à l'étranger.

En cas de problème, vous devez absolument avertir votre université d'accueil, votre responsable de zone géographique et Giulia VALANIA.

RECOMMANDATIONS

1. Assurez-vous que l'**adresse mail** que vous nous avez communiquée est celle que vous consultez régulièrement. Si vous en changez, avertissez Giulia VALANIA et votre responsable de zone géographique. Ajoutez vos correspondants FLSH à votre carnet d'adresses pour éviter que leurs messages ne passent en Spam et pour en assurer ainsi la bonne réception. Pour mémoire, toutes les adresses mails ont la même configuration : prénom.nom@univ-catholille.fr
2. Avant votre départ, prenez la précaution de conserver une **photocopie et scanner vos documents officiels** : carte d'identité, passeport, visa... en cas de perte ou de vol, cela vous sera bien utile.
3. Assurez-vous d'emporter avec vous votre **carte d'assurance** et la police d'assurance (contacts, téléphone, procédures...).
4. Si vous suivez un traitement médical régulier, prenez avec vous les **ordonnances des médicaments**.
5. Assurez-vous d'avoir dans votre bagage à main pendant le voyage les **lettres d'invitation** et documents qui vous seront demandés lors des contrôles d'immigration à l'entrée sur le territoire du pays d'accueil.
6. Dès votre arrivée sur place, **enregistrez-vous auprès du Consulat de France** le plus proche qui pourra vous aider en cas de problème grave ou perte de documents. Il pourra également vous renseigner sur les coutumes et la législation du pays d'accueil.
7. Vous devez **obligatoirement** vous inscrire sur le site **Ariane** suivant : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Ariane, un fil de sécurité

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'inscription sur le site Ariane, conçu en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie,
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination,
- la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.



8. **Législation locale** : **respectez les usages locaux et les religions** pratiquées dans le pays de destination. Ils peuvent entraîner des attitudes ou des règles vestimentaires ou alimentaires qu'il convient de prendre en compte. Respectez les lois locales, notamment celles relatives à l'alcool et au tabac (importation, achat et consommation), aux mœurs, aux stupéfiants : les peines encourues peuvent être très lourdes dans certains pays. Elles peuvent engendrer l'interdiction de séjour définitive, la réclusion à perpétuité, voire la peine de mort.

9. **Douane** : certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire de produits alimentaires et équipements. Renseignez-vous donc auprès des services consulaires ou des offices de tourisme de votre pays de destination. L'importation en France, ou la simple détention de produits, contrefaisant des marques constitue un délit douanier qui vous expose à des sanctions douanières, financières et pénales.

10. **Automobile** : **Informez-vous sur les règles du code de la route local** et sur les pratiques. Si vous utilisez votre véhicule, munissez-vous des documents suivants : carte grise, carte internationale d'assurance (renseignez-vous selon sa validité selon le pays où vous vous rendez), permis de conduire international (à solliciter à la préfecture) et un carnet de passage en douane s'il est exigé.

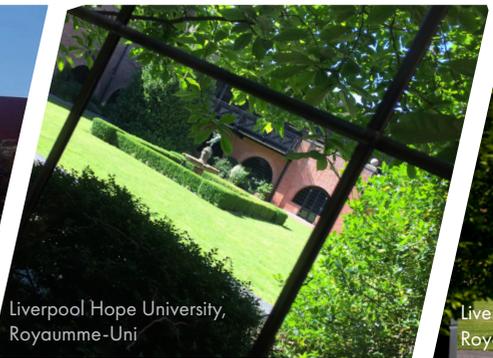
Pour plus d'informations : www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

11. **Choc culturel** : dans les semaines ou mois suivants votre arrivée, vous pourrez osciller entre euphorie ou découragement, soit de découverte ou impression de solitude... Cela est tout à fait normal : le choc culturel peut être ressenti assez fort lors d'un premier séjour d'études seul dans un pays étranger. Même si vous avez déjà voyagé dans différents pays, séjourner et s'intégrer est une expérience toute autre (différence de langue ou accent, codes de politesse, relations sociales, mode de vie, organisation des cours...).

12. **Observez**, demandez des explications à des étudiants, pour « décoder » et éviter des impairs !

13. **Partagez**, racontez nous votre expérience à l'arrivée sur place ou à votre retour. Contact : Pauline Guigourès, pauline.guigoures@univ-catholille.fr ou Instagram @Flsh_lille.

Universidad Alfonso X El Sabio, Espagne



Liverpool Hope University,
Royaume-Uni

Liverpool
Royaume-Uni

« Je voulais découvrir l'Asie depuis longtemps. A travers mes cours, j'ai découvert la culture coréenne et j'ai appris à lire et écrire le coréen ainsi que le parler suffisamment pour me faire comprendre dans la vie quotidienne»

Clara (Ewha Womans University, Corée du Sud.)

« Je voulais sortir de ma «comfort zone» et découvrir d'autres horizons. Parler avec des personnes du monde entier permet de nous ouvrir l'esprit.»

Coline (Centenary College of Louisiana, Etats-Unis)

« J'ai eu la chance formidable de pouvoir obtenir une double licence française et américaine sans compter que j'ai pu expérimenter la vie à l'américaine et découvrir une culture que je ne connaissais qu'à travers des films.»

Nicole (Juniata College, Etats-Unis)



« J'ai étudié un semestre en L2 à Madrid, dans l'une des plus grandes universités espagnoles. Echanger et écouter différents accents espagnols m'a permis aussi de mieux me familiariser avec la langue»

Julie (Universidad Alfonso X el Sabio, Espagne)



Hope University, me-uni



Wenzao Ursuline College of Languages, Taiwan



FACULTÉ DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES

60, Boulevard Vauban

CS 40109

59016 Lille cedex France

Tél.: +33.(0)3 20 13 40 50

Facebook : FLSH

Twitter : @flsh_lille

Instagram : @flsh_lille

Tik Tok : @FLSH_lacatholille

flsh@univ-catholille.fr

www.flsh.fr



FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES - INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE,
ASSOCIATION 1875 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG) EN 2015 – 60 BOULEVARD VAUBAN – CS40109 – 59016 LILLE CEDEX – FRANCE
SIRET 775.624.240 000 13 - CODE APE 8542 Z - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 66 775 624 240 - ORGANISME DE FORMATION,
ENREGISTRÉ SOUS LE N°31 59 00468 59, CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.